



Extrait du registre des délibérations

2022-2-1

ARRONDISSEMENT DE NONTRON
PAR Prefecture PÉRIGORD-LIMOUSIN
02-474440075-20220331-2022_2_1_2-DE
Reçu le 06/04/2022
Département de la Dordogne
Séance du 31 mars 2022

Arrondissement de
NONTRON

Président : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :
La Coquille

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
22/03/2022

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 32
Pouvoirs : 2

Etaient présent(e)s

Mesdames : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, ESCLAVARD Anne-Sophie, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MAURUSSANE Annick, DARTOUT Marie-Jeanne (suppléante),

Messieurs : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BRUN Philippe, CHIPEAUX Raphaël, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, MEYNIER Paul, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, GRANET Jean-Claude (suppléant)

Absents et excusés et procurations : ALARY Daniel, COUNARIE Pascal, FAUCHER Danielle, COUTURIER Pierre-Yves, MARCETEAU Dominique (remplacée par son suppléant Jean-Claude GRANET), COMBEAU Bertrand, (absent a donné pouvoir à Françoise DECARPENTRIE), BOST Jean-François (absent a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ) VAURIAC Bernard (remplacé par sa suppléante Marie-Jeanne DARTOUT)

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

Remplacement de M. Patrick MEYNIER, élu communautaire

M. Patrick MEYNIER, Conseiller municipal à Jumilhac le Grand et Conseiller communautaire titulaire, a démissionné de sa fonction de Conseiller municipal. Il n'est donc plus conseiller communautaire.

Après renseignements pris auprès de la Sous-Préfecture, pour le remplacement du conseiller communautaire, les services de l'Etat nous indiquent que c'est **M. Daniel ALARY** qui est appelé à siéger au Conseil communautaire, à la condition bien sûr qu'il siège au Conseil Municipal.

Le Conseil PREND ACTE de cette installation.

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 1^{er} avril 2022
Le Président,

Michel AUGEIX

